## « GRAND TRAIL DES DUNES DE FLANDRE » LE SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le code de la route,

**Considérant** la manifestation « **Grand trail des dunes de Flandre** » organisée par Monsieur Pierre Marie Libert président de l'Union sportive de Leffrinckoucke, le samedi 23 septembre 2023,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité tout en facilitant le déroulement de cette manifestation.

## **ARRETONS**

Article 1 : La circulation sera adaptée le samedi 23 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 au passage de la couse sur les voies suivantes :

- Rue de Valenciennes
- Rue de Wattrelos
- Rue du sémaphore
- Boulevard Vancauwenberghe
- Sur la piste cyclable

**Article 2** : Le stationnement sera interdit (sauf réservé) le samedi 23 septembre 2023 de 14h00 à 17h00 sur toutes les voies précédemment citées.

Article 3 : Le parking de l'espace Robert merle sera fermé à la circulation et le stationnement sera interdit.

**Article 4 :** L'union sportive de Leffrinckoucke assurera la sécurité de l'épreuve en plaçant en nombre suffisant des commissaires de course.

Article 5 : Les commissaires de course seront autorisés à appliquer le présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera adressé :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde
- Monsieur le Président du S.I.D.F
- Monsieur le Directeur de l'Hôpital Maritime Vancauwenberghe
- Monsieur le Directeur de l'Institut Vancauwenberghe
- Monsieur le Président de l'union sportive de Leffrinckoucke
- Madame Spriet, camping de l'Estran

Article 7: Certifié exécutoire après notification le 10 juin 2023.

Fait à Zuydcoote, le 06 juin 2023.

Le Maire,

Florence VANHILLE

Les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.